

**DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER**

Convocation le 30/08/2012
Affichage convocation le 30/08/2012
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°8-2012
EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2012**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	11
Nombre de Conseillers présents :	09	Votants :	11

Le quatre septembre deux mil douze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjoints : M. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques

- Les Conseillers : Mmes BERLEMONT Nathalie, GROSS Laurence, MM. JACOB Olivier, OSTERMANN Ernest, SIMON Etienne, ZIMMERMANN Guy

Absents excusés : Mme ANTONI Cathy qui a donné procuration à M. SIMON Etienne, M. LORENTZ Bruno qui a donné procuration à M. MULLER Roger

Secrétaire de séance : Mme BERLEMONT Nathalie

Assistait en outre : Mme KALCK Pascale, Attachée Territoriale

Ordre du Jour :

Désignation secrétaire de séance

2012-24. Investissements 2012

2012-25. Indemnités au Percepteur

2012-26. Remboursements à d'autres organismes

2012-26. 1. Commune de Reinhardsmunster – Cérémonie de reconnaissance de la Communauté des Paroisses des Eaux Vives

2012-26.2. Communauté de Communes de la Sommerau – Vérification extincteurs

2012-27. Remboursements par d'autres organismes – Communauté de Communes de la Sommerau – Eaux Pluviales

2012-28. Urbanisme – information

Divers et Communications

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire sollicite l'autorisation de porter à l'ordre du jour les points suivants :

⌚ 2012.24.2. Travaux Eclairage public Rue d'Obersteigen

⌚ 2012.24.3. Travaux Réseau France Télécom Rue Principale et Rue d'Obersteigen

Décision du Conseil Municipal

Acceptée à l'unanimité

M. le Maire ouvre la séance à 20h10.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme BERLEMONT Nathalie est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2012-24. Investissements 2012

2012.24.1. Voirie - Enduits superficiels

Vu les devis sollicités et obtenus, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de réalisation d'enduits superficiels sur différentes voiries de la commune à l'entreprise SCREG EST de Erstein pour un montant global estimé à 28 697,50 € HT. Les métrés exacts seront chiffrés à la fin des

travaux. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 39). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux et aux subventions susceptibles d'être obtenues.

Pour : Unanimité
Contre :
Abstention

2012.24.2. Travaux Eclairage public Rue d'Obersteigen

Vu les travaux actuellement en cours dans le cadre du renforcement du réseau électrique Rue d'Obersteigen (travaux réalisés par Electricité de Strasbourg), il apparaît opportun de prolonger conjointement le réseau d'éclairage public dans ladite rue.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de prolongation du réseau de l'éclairage public rue d'Obersteigen (en coordination avec les travaux ES) à l'entreprise EST RESEAUX de Phalsbourg pour un montant global estimé à 9 457,80 € HT, selon proposition du 20/08/2012. Les mètres exacts seront chiffrés à la fin des travaux. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 56 Réseaux secs). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux et aux subventions susceptibles d'être obtenues.

Pour : Unanimité
Contre :
Abstention

2012.24.3. Travaux Réseau France Télécom Rue Principale et Rue d'Obersteigen

Vu les travaux actuellement en cours dans le cadre du renforcement du réseau électrique Rue d'Obersteigen et Rue Principale (travaux réalisés par Electricité de Strasbourg), il apparaît opportun de prolonger conjointement le réseau France Télécom dans lesdites rues.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de prolongation du réseau France Télécom rue rue d'Obersteigen et rue Principale (en coordination avec les travaux ES) à l'entreprise EST RESEAUX de Phalsbourg pour un montant global estimé à 15 582.60 € HT, selon proposition du 20/08/2012. Les mètres exacts seront chiffrés à la fin des travaux. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 56 Réseaux secs). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux et aux subventions susceptibles d'être obtenues.

Pour : Unanimité
Contre :
Abstention

2012-25. Indemnités au percepteur

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Pierre BERGEOT, receveur a quitté ses fonctions à la Trésorerie de Marmoutier et a été remplacé à compter du 1^{er} septembre 2012 par M. Daniel TOUSSAINT. Il y a donc lieu de délibérer sur les indemnités accordées au comptable.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Décide, à compter du 1^{er} septembre 2012 :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Daniel TOUSSAINT, comptable public
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-26. Remboursements à d'autres organismes

2012-26. 1. Commune de Reinhardsmunster – Cérémonie de reconnaissance de la Communauté des Paroisses des Eaux Vives

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à la Cérémonie de reconnaissance de la Communauté des Paroisses des Eaux Vives qui a eu lieu le 10 juin 2012 et de verser la somme de 133,73 Euros à la Commune de Reinhardsmunster. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (article 657348) et M. le Maire est autorisé à payer dès réception du titre de recettes.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-26.2. Communauté de Communes de la Sommerau – Vérification extincteurs

Le Conseil Municipal décide de reverser la somme de 98,98 Euros à la Communauté de Communes de la Sommerau au titre de la vérification des extincteurs de la commune (commande groupée réalisée par la CDC afin d'avoir une réduction des frais). Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (article 657351) et M. le Maire est autorisé à payer dès réception du titre de recettes.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-27. Remboursements par d'autres organismes – Communauté de Communes de la Sommerau – Eaux Pluviales

Le Conseil Municipal fixe le montant à reverser par la Communauté de Communes de la Sommerau au titre des travaux d'Eaux pluviales réalisés à Allenwiller dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur à 9 663,68 Euros. M. le Maire est autorisé à émettre le titre de recettes.

Pour : Unanimité

Contre :
Abstention

2012-28. Urbanisme - Informations

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Déclarations préalables

- M BERLEMONT Christophe pour la construction d'un abri de jardin n° DP 06700412C0008 – accordée le 31 mai 2012.
- M STECK Cédric pour le ravalement de façade et changement de volets battants en volets roulants alu blanc avec caissons extérieurs n° DP 06700412C0009 – accordée le 03/08/2012.
- Mme SCHWAB Régine pour la construction d'un abri de jardin n° DP06700412C0010 – refusée le 16/08/2012
- M. JOCQUEL Julien pour la pose de panneaux solaires en façades n°DP06700412C0011 – en instruction

Il a également été autorisé :

- à M. BASQUIN Gilbert – accord du 20/08/2012, le remplacement d'un grillage usagé par des panneaux d'occultation en bois traité.

Divers et communications

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h. Le présent procès verbal comportant les points 2012-24 à 2012-28 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

Mme Nathalie BERLEMONT